CAF DU CANTAL

INDEX ÉGALITÉ
Femmes - Hommes

2024 AU TITRE DE 2023

La Caf du Cantal obtient :

94 points sur 100

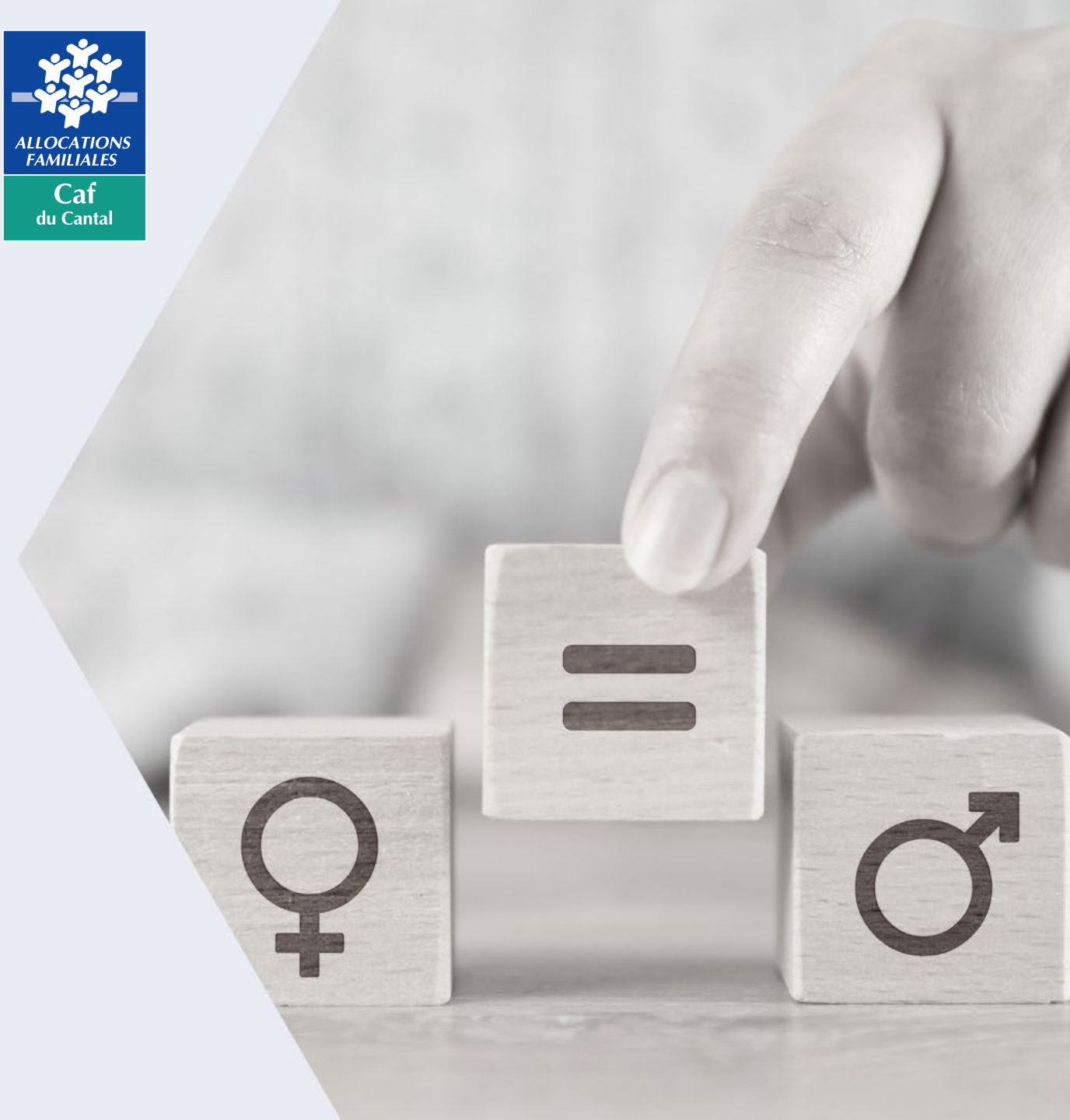

Dans le cadre des politiques de lutte pour l'égalité entre les Femmes et les Hommes dans le monde du travail, un index a été introduit en 2019. Il renforce et objective les obligations des employeurs en ce domaine.

L'index sur 100 points, se calcule à partir de 4 indicateurs pour les entreprises dont l'effectif est inférieur à 250 salariés.

Il permet aux entreprises de se situer sur le plan de l'égalité professionnelle et le cas échéant, de mettre en place des actions correctives si la note globale obtenue est inférieure à 75 points. Cet index doit être publié au plus tard le 1er mars 2023 pour les entreprises de moins de 250 salariés.

Les notes de la Caf du Cantal

1er indicateur : Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes.

39/40

2ème indicateur : Ecart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes.

35/35

3ème indicateur : Pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité.

15/15

4ème indicateur : La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.

5/10

Cet index reflète l'engagement de la Caf du Cantal en faveur de l'égalité professionnelle entre ses collaborateurs femmes et hommes.